



La peine de mort est un châtement qui a voyagé à travers les siècles et c'est l'un des plus anciens inventé par l'humanité. Est-ce un châtement légal ou pas ? Pour ou contre cette sanction fatale ? Efficace ou non ? Ces questions ont également traversé les siècles créant des débats parfois houleux entre penseurs, acteurs de la "scène politiques" et dans les populations. La condamnation suprême, la peine maximale (dans certains cas) aussi connu sous le nom de peine capitale n'est plus appliqué Europe et donc également en France (depuis 1981).

### Qu'est-ce que la peine de mort? :

C'est une peine prévue par la loi consistant à retirer la vie à une personne ayant été reconnue coupable d'une faute qualifiée de « crime capital » elle est généralement prononcé à l'issue d'un procès par l'instance judiciaire compétente mais ce n'est pas et n'a pas toujours été le cas (temps de guerre, régimes autoritaires...). Si celle-ci n'est pas réalisée par une institution reconnue, on parle d'exécution sommaire, d'acte de vengeance ou de justice privée (ce qui est condamnable et peut être qualifié de meurtre soit homicide volontaire).

### Histoire de la peine de mort dans le monde

La peine de mort est l'une des premières sanctions pénales, appliquée, au moins depuis l'antiquité (et peut-être même avant), elle est présente dans les textes juridiques les plus anciens comme dans le code d'Hammourabi (l'un des plus anciens textes de loi qui nous soit parvenu : 1750 ans avant notre ère, le premier quasiment complet, c'est un texte babylonien non religieux mais d'inspiration divine). La condamnation à mort est l'élément central des systèmes répressifs jusqu'au XVIIIe siècle et reste une sanction (prévue par loi) commune à plusieurs pays jusqu'au début du XIXe siècle. Parmi les plus connus des condamnés on peut citer Socrate.

Des traces de textes juridiques sur la peine de mort ont été retrouvées dans plusieurs civilisations au cours de l'histoire. Les Mésopotamiens, les Grecs anciens, les Romains et les hommes du Moyen Âge l'appliquaient. Pour les Grecs et les Romains, elle avait plusieurs fonctions: faire expier le condamné, protéger la société, satisfaire la victime et dissuader les criminels. Cependant, l'idée est apparue très tôt que la peine de mort était le dernier recours. Sanction universellement reconnue, elle avance dans le temps avec la politique des États, l'influence des religions, la nécessité ou non de faire des exemples pour le peuple et d'empêcher les vengeances personnelles. Elle était régulièrement accomplie par la torture, le condamné devant regretter son crime et servir d'exemple. Pourtant les tortures pratiquées en public ont parfois atteint un tel niveau d'horreur que l'idée d'une abolition de la peine de mort est apparue progressivement pris de l'ampleur. Il faudra effectivement attendre le XIXe siècle période où le mouvement abolitionniste commence à prendre de l'ampleur pour qu'ait lieu une remise en cause de cette sanction, puis son abolition dans la majorité des pays du monde, elle reste cependant appliqué dans quelques pays de nos jours et garde des partisans. Elle est encore prévue dans les textes de loi de près de 100 pays et États, mais seuls 18 pays ont procédé à des exécutions en 2009.

En 1972, la Cour suprême des États-Unis a jugé la peine de mort inconstitutionnelle dans son application systématique, certains journalistes avaient jugé « improbable » que les états votent ni même puissent appliquer des lois rétablissant la peine de mort mais cela n'a pas duré (des

modifications de lois ont eu lieu afin de continuer à pratiquer cette sanction).

En 2010, plusieurs grandes régions du monde sont totalement abolitionnistes : l'Europe, le Canada, une partie de l'Afrique australe et de l'Océanie. Certaines le revendiquent même politiquement, en particulier l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Bien que la majorité des États soit abolitionnistes (aujourd'hui, sur les 192 pays de l'ONU 140 pays l'ont antérieurement abolie ou ne l'applique plus), mais plus de 60 % de la population humaine vit dans un pays où des exécutions ont lieu, du fait que les quatre pays les plus peuplés du monde appliquent la peine de mort (ce sont la Chine, l'Inde, les États-Unis et l'Indonésie).

Par contre la Charte des Nations Unies a défini et observé le principe de non-ingérence dans les affaires des États, ce qui signifiait que chaque état pouvait appliquer la peine de mort selon sa volonté.



### **Chronologie rapide :**

**1786** \_ Le Grand-duché de Toscane abolit la peine de mort sous le règne de Pietro Leopoldo, c'est le premier État à abolir la **peine de mort** et la torture. C'est à cette époque que Cesare **Beccaria** avait publié son **traité** « Des délits et des peines » qui prônait la suppression de la peine capitale et contenait la première démonstration de l'inutilité de la peine de mort, alors que l'abolitionnisme n'était que très peu répandu.

**1945** \_ Procès de Nuremberg (20 novembre 1945 - 1<sup>er</sup> octobre 1946) les 24 principaux responsables du III<sup>e</sup> Reich sont jugés, 12 d'entre eux sont condamnés à mort.

**1977** \_ Dernière exécution en France

Hamida Djandoubi est décapité à la prison des Baumettes à Marseille. Condamné à mort pour assassinat après tortures et viol, il sera la dernière personne guillotinée en France.

**1981** \_ Abolition de la peine de mort en France.

**1982** \_ Première exécution par injection létale aux USA.

**Des chiffres qui font peur :** Elle est très présente aux États-Unis où plus de 1000 condamnés l'ont subie depuis 40 ans et en Chine, pays le plus peuplé au monde, qui exécute plus de personnes que tous les autres États réunis. Selon Amnesty International, en 2008, 1718 personnes ont été exécutées en Chine, sur un total de 1838 exécutions dans le monde, la Chine représente donc 93% des exécutions mondiales. Aux États-Unis, c'est le Texas qui tue le plus, cet État totalisant à lui seul presque 40% des exécutions du pays.

**Et en Europe...** : L'Europe est aujourd'hui le seul espace au monde où la peine de mort est presque totalement hors la loi. Les 47 États membres du Conseil de l'Europe : COE (fondé en 1949 et qui œuvrent en faveur de la construction européenne) ont, soit aboli la peine capitale ou, à défaut, institué un moratoire sur les exécutions. Le Conseil de l'Europe a joué un rôle essentiel dans le combat pour l'abolition, considérant que la peine de mort n'a pas sa place dans les sociétés démocratiques. Depuis l'an 2000, l'admission au Conseil de l'Europe et l'appartenance à l'Union européenne passent obligatoirement par l'abolition de la peine de mort pour les États candidats. Les pays du COE adopteront le protocole n°6 de Convention européenne des Droits de l'Homme sur son abolition en temps de paix et le protocole n°13 datant de 2002 sur l'abolition de la peine capitale en toutes circonstances, y compris pour des actes commis en temps de guerre.

## **La peine de mort en France**

- Histoire:

### **En dates:**

La peine de mort en France existe depuis le Moyen Âge et a été abolie en 1981, faisant de la France le dernier pays de la Communauté européenne qui l'appliquait à l'abolir. Voici la liste de son application durant l'ancien régime :

La décapitation à l'épée ou la hache (nobles) ; la pendaison (meurtriers) ; le bûcher (hérétiques, les sodomites (homosexuel) et les incendiaires) ; le démembrement du pénis pour tous les

violeurs ; la roue (brigands et meurtriers condamnés avec circonstances aggravantes), les membres du condamné sont brisés puis il est achevé par strangulation (la durée avant l'étranglement est déterminée selon la gravité du crime ) après quelques coups pour un vol à main armée, après plusieurs heures pour un assassinat. Pour les crimes les moins graves, on étranglait l'homme avant de le fracasser ; l'huile bouillante (faux monnayeurs) ; l'écartèlement : pour les parricides, dans la pratique, il n'est utilisé que pour les régicides (le Roi étant le père de la Nation) Avant 1791, il existait en France suivant les époques une multitude de moyens d'application de la peine capitale, selon le crime et la situation du condamné. Les fous, les femmes enceintes et les enfants de moins de 16 ans ne pouvaient être exécutés : la justification juridique trouvait son origine dans le droit romain impérial. Depuis le choix de la mise à mort par décapitation avec la guillotine(1792) la France n'aura pas changé de mode opératoire jusqu'à l'abolition.

A la révolution de 1789, l'inégalité des lors de l'application de châtement choque donc en 1791, la Constituante entreprend la réforme du Code pénal et débat de la question de la peine de mort. Elle décide finalement de maintenir la peine capitale, mais l'uniformise en prévoyant que " tout condamné aura la tête tranchée " et rejette la torture. La guillotine fut alors inventée jugé efficace rapide et égale. Après la Terreur la peine de mort sera abolie par un ajournement (1795) puis celui-ci sera prorogé en 1801 et la peine rétablie par le Code pénal de 1810.

Contexte (vers l'abolition) : Lors de la discussion du projet de budget pour 1799, plusieurs amendements tendant à supprimer les crédits du bourreau (soit 185.000 francs) ont été déposés à l'Assemblée nationale et au Sénat et leur discussion a donné lieu, dans les deux assemblées, à un débat, en quelque sorte improvisé, sur la question de la peine de mort. Le Garde des Sceaux, Alain Peyrefitte, a alors promis l'organisation d'un débat spécifique sur ce sujet au cours des mois suivants. De fait, une Déclaration du Gouvernement sur l'échelle des peines criminelles a été discutée à l'Assemblée nationale en juin et au Sénat en octobre 1979 mais aucun texte n'a ensuite été déposé par le Gouvernement. La question de l'abolition de la peine de mort a alors à nouveau été évoquée lors de la discussion de la loi " Sécurité et Liberté " au printemps 1980, mais l'approche de l'élection présidentielle a figé la situation.



**1792** \_ La **guillotine** est inaugurée lors de l'**exécution** à Paris de Nicolas-Jacques Pelletier, un voleur de grand chemin. En 1789, le docteur Joseph **Guillotin (député)** présente la machine à décapiter (dont il n'est pas l'inventeur) à l'Assemblée constituante. En 1791, un décret fixe que "tout condamné à mort aura la tête tranchée". Pendant la Terreur, de septembre 1793 à juillet 1794, près de 50 **guillotines** seront installées en France et quelques 20 000 personnes seront exécutées.

**21 janvier 1793** \_ Louis XVI est décapité

**1829** \_ Après l'**Empire**, les idées abolitionnistes refont surface. Victor Hugo publie *Le dernier jour d'un condamné*, dont la préface dénonce vigoureusement la peine de mort.

**1830** \_ La Révolution qui a lieu cette année est accompagnée de plusieurs propositions en faveur de l'abolition de la peine de mort mais seuls les supplices sont supprimés.

**1848** \_ Le Gouvernement provisoire abolit la peine capitale mais seulement pour les infractions de nature politique ; les amendements tendant à une abolition générale, défendus notamment par Victor Hugo en septembre 1848 devant l'Assemblée nationale, sont rejetés.

C'est en **1906-1908** qu'a lieu l'un des débats majeurs sur la question de la peine capitale. Un projet de loi abolitionniste est en effet déposé par **Aristide Briand, Garde des Sceaux, ministre de la justice** dans le Gouvernement Clemenceau. Le sort de la loi paraît vite compromis lorsque survient l'affaire Soleillard. Ce condamné à mort pour avoir violé et assassiné une petite fille est gracié par le Président Fallières, abolitionniste convaincu. De nombreux faits divers feront l'objet de campagne médiatique et *Le Petit parisien* (anti-abolitionniste) organise un référendum ses lecteurs sur le sujet qui se déclareront majoritairement

contre l'abolition. Malgré les plaidoyers d'Aristide Briand et de Jean Jaurès (député), au cours du débat qui les opposent notamment à Maurice Barrès (député), le projet de loi est rejeté le 8 décembre 1908 par 330 voix contre 201.

**1920** \_ Une loi est votée en France et stipule que l'**avortement** est strictement interdit. La contraception est également passible d'une amende, voire d'une peine de prison. Toute information diffusée sur le sujet peut également aboutir à une pénalité. Le gouvernement espère ainsi augmenter le taux de natalité, au détriment de la condition féminine. En 1942, l'**avortement** est déclaré "**Crime contre l'État**". Les femmes y ayant recouru ou l'ayant pratiqué seront condamnées à la peine de mort.

**24 juin 1939** \_ Edouard Daladier promulgue un décret-loi qui supprime la publicité des exécutions capitales et indique la fin des exécutions en place publique car la question d'exécuté en publique resurgit avec le scandale de l'exécution de Weidmann (assassin), le 16 juin 1939 à Versailles certaines personnes réussirent passer les dispositifs d'encadrement et se précipitèrent au pied de l'échafaud pour tremper leur mouchoir dans le sang du supplicié (cette version est néanmoins contredite) Le comportement de la foule et les descriptions de l'événement par les journalistes amènent le gouvernement à se réunir en conseil extraordinaire et à adopter cette mesure.

**1957** \_ Après la guerre, la peine de mort continue à être dénoncée par les intellectuels, notamment Albert Camus et Arthur Koestler qui publièrent des *Réflexions sur la peine capitale*.

**1969-1977** \_ Sept exécutions ont lieu en France (tous par décapitation).

**1972-1979** \_ Des débats et réflexions ont lieu sans aboutir.

**1981** \_ Le projet de loi d'abolition est déposé par Badinter est voté et adopté par les Assemblées.

#### \*\*\*\*\* Pour conclure:

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale il s'est avéré qu'un certain nombre de textes internationaux relatifs aux droits civils et politiques ont vu le jour et que les grandes communautés de ce monde ont adopté des textes faisant disparaître ce que l'on nommera ici la mise à mort légale. On citera la Déclaration universelle des droits de l'Homme et les résolutions récentes de l'ONU dont une datant de 2007 appelant à un moratoire sur les exécutions, mais pour en arriver à ce stade il a fallu beaucoup de temps et de très longues heures de discussions. Les États appliquant la peine de mort sont minoritaires mais ne sont pas plus modérés que certains pays abolitionnistes avant son rejet (en France les condamnés étaient régulièrement graciés). La lutte et les débats internationaux continuent.

*108 pays ont aboli la peine de mort dans la loi ou dans la pratique, dont 75 pays pour tous les crimes et 13 pays pour tous les crimes hormis les crimes qualifiés d'exceptionnels. 20 pays abolitionnistes de fait conservent la peine de mort dans leur législation mais n'ont pas procédé à des exécutions depuis dix ans.*